

**Mesdames et Messieurs
les Président(e)s**

Réf : GS/LC/VH

Clichy, le vendredi 19 juin 2020,

Objet : Campagne fédérale plans « J'apprends à nager » et « Aisance Aquatique » 2020

Mesdames et Messieurs les Président(e)s,

Le plan « J'apprends à nager » est officiellement renouvelé par le Ministère des sports et l'Agence Nationale du Sport afin de permettre l'apprentissage de la natation au plus grand nombre, notamment concernant les populations les plus fragiles et résidant dans les territoires carencés. Le dispositif destiné aux plus jeunes enfants est dénommé plan « Aisance Aquatique ».

Ces dispositifs étant une priorité ministérielle, l'Etat a dégagé des moyens conséquents pour soutenir ces actions d'apprentissage de la natation. En effet, 2,8 millions d'euros sont affectés au déploiement de ces plans. Aussi, je vous invite à faire valoir votre engagement dans ces programmes lors des campagnes territoriales des Projets Sportifs Territoriaux (PST) 2020 (ex CNDS territorial). Le cas échéant, je vous invite à vous rapprocher de votre ligue régionale pour les informer de vos intentions dans ces domaines.

Par ailleurs, je vous informe que la fédération abonde le financement de ce dispositif afin de pouvoir vous proposer une dotation matérielle de qualité ainsi qu'un accompagnement financier.

Pour cette édition 2020, une nouveauté : la possibilité de renouveler, d'une saison sportive à l'autre, la souscription de la licence spécifique « J'apprends à nager / Aisance Aquatique » au tarif préférentiel de 15€ par licencié. Dans ce cadre, l'accompagnement financier fédéral sera dégressif. Il vous faudra contracter cette licence pour garantir la couverture d'assurance de vos pratiquants qui prendront part à ces dispositifs.

Dans le contexte actuel, nous devons, à nouveau, démontrer notre capacité opérationnelle à conduire un programme d'intérêt général en accompagnement de la reprise des activités aquatiques pour nos concitoyens. Je vous invite à la plus grande vigilance concernant les effectifs de vos groupes et du protocole sanitaire à mettre en œuvre.

Enfin, je vous rappelle que la clôture de la saison sportive 2019/2020 sera effective au 31 août 2020 et que par conséquent, il vous faudra anticiper cet aspect dans vos démarches de fin de saison, notamment la souscription des licences et l'enregistrement des tests Sauv'nage.

Pour plus de précisions, vous pouvez contacter Monsieur V. HAMELIN (01.70.48.45.66 / vincent.hamelin@ffnatation.fr) du département développement des pratiques de la fédération.

Comptant vivement sur votre massive mobilisation en faveur de la reprise d'activité en générale et du déploiement de ces dispositifs en particulier, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, l'expression de mes meilleurs sentiments sportifs.

**Le Président
Gilles SEZIONALE**

